









## RÈGLEMENT JOG' AVEC NOUS

#### DIMANCHE 13 AVRIL 2025

JOG' AVEC NOUS sera organisé le dimanche 13 avril 2025, ll est organisé par la mairie de Bruay-sur-l'Escaut, en partenariat avec les associations bruaysiennes, l'Office Nationale des Forêts et le Département du Nord.

#### Article 1 - EPREUVES

10H00 : Défi sportif de 5km (en marchant ou en courant) ou 10km non chronométré et sans classement. Sans certificat médical. Le 10 km n'est pas autorisé aux mineurs.

Tarif: gratuit sur inscription

Départ du 5km à 10h au niveau du Boulodrome, rue Ledru Rollin - 59860 Bruay-sur-l'Escaut. Le départ du 10 km se réalisera au point O (cf plan sur ce document).

#### Article 2 - INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes par bulletin à déposer à l'hôtel de ville ou sur site le jour de l'événement.

Après chaque inscription, les participants recevront une confirmation par mail ou SMS.

Inscription sur place le jour de la course possible jusqu'à 9h40 (soit 20 min avant le départ).

Pour les mineurs de 13 ans ou plus (nés avant le 23/03/2012) une autorisation de participation du représentant légal devra être complétée dans le bulletin de participation.

Les mineurs accompagnant leurs parents ou représentant légal pourront participer avec eux à l'épreuve au titre de l'inscriptions de ces derniers.

#### Article 3 - LIMITE D'INSCRIPTION

Clôture des inscriptions le 13 avril 2025 à 9h40 dans la limite du nombre de dossards disponibles. L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment.

#### Article 4 - LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL:

Il n'y a pas besoin de fournir de certificat médical ni licence pour JOG' avec Nous.

#### Article 5 - LIMITE HORAIRE

Le temps maximum alloué pour JOG' avec Nous est de 2hOO. Passé ces délais, les concurrents seront « Hors course ». Les concurrents considérés comme hors course, pourront continuer sous leur propre responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

#### Article 6 - RETRACTATION

Pour toute demande d'annulation, contacter le service sports de la municipalité.

#### Article 7 - RETRAIT DES DOSSARDS

Le Dimanche 13 avril 2025 à partir de 8h30

Le dossard sera remis aux conditions que le dossier soit validé par nos services (un pass sanitaire pourra être exigé selon les conditions sanitaires du moment).

#### Article 8 - PASS VACCINAL

Sous conditions des mesures en place lors de la tenue de l'événement, les organisateurs pourront exiger la présentation d'un pass sanitaire valide pour participer à la course.

#### Article 9 - PARCOURS

Pour les participants du 10 km, un ravitaillement sera proposé au 5<sup>éme</sup> km. Le parcours empruntera la promenade des Gueules Noires puis la forêt domaniale de Raismes-Saint-Amand avant de revenir vers le point de départ.

Les poussettes sont acceptées pour la marche avec un parcours adapté. Les bicyclettes, engins à roulettes et les animaux sont formellement interdits sur le parcours. L'épreuve est ouverte aux personnes en situation de handicap. Le parcours est inclusif et familial.

Toutefois il faut être en bonne santé pour réussir à parcourir 5 ou 10 km avec des passages difficiles, sentiers étroits, accidentés ou glissant ; difficilement accessibles aux fauteuils roulants et joëlettes.

#### Article 10 - CONSIGNES - VESTIAIRES

Il n'y a pas de consignes ni vestiaires, ni douches.

#### Article 11 - ASSURANCES

A l'occasion de cette course, la municipalité est couverte par son assurance responsabilité civile numéro [043365/L souscrite auprès de SMAC Assurances]. Responsabilité civile (Individuelle accident) : il incombe aux participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

#### Article 12 - RESPONSABILITE DU PARTICIPANT

J'admets que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et que je ne dois pas m'inscrire si je ne suis pas correctement entraîné et apte médicalement. En acceptant ces conditions d'inscription, j'assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve. J'assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques....

Je, en mon nom et en celui de mes héritiers et exécutants, reconnais par le présent acte décharger les sponsors et organisateurs de l'épreuve, ainsi que toute autre personne associée à l'événement de toutes responsabilités, dommages et intérêts que je pourrais avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à ma participation à cette épreuve.

Je reconnais que cette décharge concerne tous les faits, dommages et actes, même causés par négligence, entre le participant et les parties sus nommées.

Par le présent acte, j'accorde aux parties susnommées, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve.

#### Article 13 - LES SECOURS

Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours grâce au PC placé près de l'arrivée.

Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité. En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours sur le parcours).

#### Article 14 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (ex : gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entrainera la mise hors course du concurrent fautif.

#### Article 15 - ANNULATION / NEUTRALISATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement.

#### Article 16 - DROIT D'IMAGE

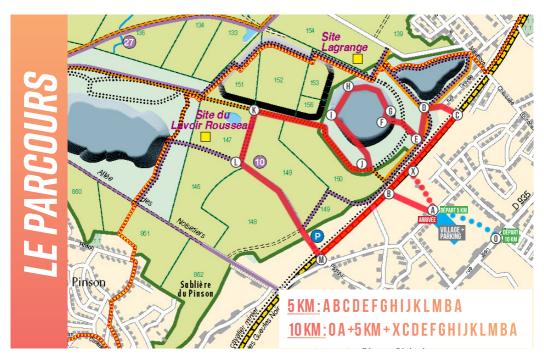
Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet évènement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

#### Article 17 - CNIL

Conformément aux dispositions de la Loi "Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. (associations@bruaysurescaut.fr)

#### Article 18 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription à la course vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.



# JOG' AVEC NOUS

### DIMANCHE 13 AVRIL 2025 À 10H00 BOULODROME / RUE LEDRU ROLLIN

à compléter et à renvoyer à

Mairie de Bruay-sur-l'Escaut, 26 place des Farineau – Service Sports
ou par courriel à : sports@bruaysurescaut.fr

NOM:	
PRÉNOM:	
ADRESSE:	
VILLE: CODE	POSTAL:
DATE DE NAISSANCE : / /	SEXE: H / F
ASSOCIATION OU ECOLES:	
COURRIEL:	TÉL.:
PARTICIPE À LA COURSE DE : 5 KM	EN COURANT OU EN MARCHANT
10 KM - UNIQUEMENT EN COURANT	
POUR LES MINEURS,	
JE SOUSSIGNÉ, NOM	PRÉNOM
EN TANT QUE REPRÉSENTANT LÉGAL,	
AUTORISE, MON FILS / MA FILLE (BARRER LA MENTION INUTILE)	
	CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISATION
A PARTICIPER AU DÉFI DES 5 KM DE JOG'AVEC NOUS	NUMÉRO DE DOSSARD
LE DIMANCHE 13 AVRIL 2025	
DATE ET SIGNATURE AVEC MENTION LU ET APPROUVÉ	
DATE ET SIGNATUKE AVEG MENTION LU ET APPROUVE	
	12ruay
	THE SUIT ESCOUT

JE CERTIFIE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT DE LA COURSE ET M' ENGAGE À LE RESP<u>ecter.</u>